



AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 658

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réhabilitation de l'aqueduc sur les rues Louis-Joseph-Pigeon et Jacques-Cartier et une dépense et un emprunt d'un montant de 1 400 000 \$ à ces fins

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Giard", is written over a horizontal line.

M^e Marc Giard, OMA, avocat